

# **Règlement du jeu "Je veux une place en crèche"**

## **Article 1 : Organisation**

AMANCE, SARL au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B52231924300039, ayant son siège social au 14 rue Cambacérés 75008 Paris (ci-après « maplaceencreche »)

En collaboration avec :

DIGITAL FASHION GROUP, SAS au capital de 154 505.00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B44932766700043 ayant son siège social au 101 rue Réaumur 75002 Paris (ci-après « Envie de Fraise »)

Et

UNI-EDITIONS, SAS au capital de 7 116 960,00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B34321365800051 ayant son siège social au 22 rue Letellier 75015 Paris (ci-après « Parents »)

organisent du 2 mai 2016 au 22 mai 2016 23h59, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Je veux une place en crèche" accessible sur internet à l'adresse suivante <http://www.je-veux-une-place-en-creche.fr>, dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

## **Article 2 : Participation**

La participation à ce jeu sans obligation d'achat est ouverte aux parents d'enfants en âge d'aller en crèche et aux parents attendant un enfant dans l'année du tirage au sort.

maplaceencreche dispose d'un réseau de crèches partenaires dans 680 villes en France. Seules seront éligibles les personnes domiciliées ou travaillant dans un périmètre maximum de 30 km autour des crèches dont les codes postaux sont précisés en annexe au présent règlement. maplaceencreche mettra tout à disposition afin de trouver une crèche qui convient à la famille gagnante.

Les participants devront disposer d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

Ne pourront participer, les membres du personnel des Sociétés Organisatrice du Jeu, ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation.

La participation est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Un justificatif d'identité ou de domicile pouvant être demandé aux participants à tout moment du jeu. Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nul. En cas de candidatures multiples par un même participant, sa participation sera totalement invalidée.

### **Article 3 : Modalités**

Le Participant devra se rendre à l'adresse suivante : [www.je-veux-une-place-en-creche.fr](http://www.je-veux-une-place-en-creche.fr) et remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements pour que son inscription aux tirages au sort soit validée.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute candidature dont les coordonnées seront inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, au principe du Jeu, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.).

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, sera disqualifié ou sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

### **Article 4 : Dotation**

Ce jeu est doté des prix suivants :

1<sup>er</sup> lot : Une place en crèche pendant un an. Prise en charge par maplaceencreche de la partie financée par l'entreprise d'une valeur commerciale de quinze mille euros (15 000€). La part famille restera à la charge du gagnant.

Quelle que soit la crèche, municipale ou privée, la famille aurait dû payer cette part.

Du 2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> lot : un kit homewear Envie de Fraise d'une valeur commerciale quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (49,99 €). Ce lot contient :

- un tee-shirt grossesse et allaitement sans manches marine
- un pantalon de grossesse avec bandeau marine
- un gilet grossesse marine

Le Gagnant devra indiquer les tailles souhaitées du kit homewear lors de la prise de contact avec la Société Organisatrice.

5<sup>ème</sup> lot : un abonnement d'un an à Parents petit format (9 numéros + 1 hors-série) pour une valeur de vingt euros (20€)

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation tant auprès de la Société Organisatrice. Tous les frais exposés postérieurement au Jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces Dotations sont entièrement à la charge du Gagnant.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part des Gagnants. Elle ne pourra être ni reprise échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier par la Société Organisatrice. Les Dotations mises en jeu ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre un ou plusieurs autre(s)

produit(s) Envie de Fraise ni contre une autre taille des produits composant lesdites Dotations.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis, la Dotation sans que la société organisatrice puisse être inquiétée à ce titre. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Un tirage au sort sera effectué par Me Bru huissier de Justice ou un de ses associés, dans le mois suivant la clôture du jeu et désignera les 5 gagnants. Les gagnants seront informés par la société AMANCE des résultats par courrier, e-mail ou par téléphone. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu tel que défini à l'article 11. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué par huissier de justice. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le Formulaire de jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations. Les perdants ne seront pas contactés.

### **Article 6 : Dépôt légal**

Le règlement est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net), à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Amance SARL, 14 rue Cambacérès 75008 Paris. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

### **Article 7 : Remboursement des frais de jeu**

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 minutes au tarif réduit, soit 0.15 euro. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (Article 6), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de

clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucuns frais ou débours supplémentaire.

### **Article 8 : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contaminations par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société AMANCE décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des Formulaire de jeu à une adresse erronée ou incomplète.

### **Article 9 : Litiges et responsabilités**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. En cas de différence entre la version du règlement déposée via [www.reglement.net](http://www.reglement.net) auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société AMANCE tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de Justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société AMANCE se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article 7. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société AMANCE pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au

fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

### **Article 10 : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des retards, pertes, avaries, manques de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis aux sociétés organisatrices. Les gagnants renoncent à réclamer aux sociétés organisatrices tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

### **Article 11 : Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de la société AMANCE ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

### **Article 12 : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

### **Article 13 : Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société AMANCE.

En participant au jeu-concours, le participant accepte de recevoir des e-mailing de la part des trois sociétés organisatrices Envie de Fraise, Parents et maplaceenrèche ainsi que des appels téléphoniques de la part de maplaceenrèche.

### **Article 14 : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## Codes Postaux

01000	13170	27300	34070	42152	56100	59650	67206	69500	76351	78530	90160	92400	94600
01120	13180	27340	34130	42300	56120	59700	67210	69570	76420	78560	90400	92410	94800
01360	13190	27400	34161	42350	56190	59710	67240	69600	76600	78580	91000	92420	95000
01500	13200	27730	34440	42570	56380	59750	67300	69650	76700	78600	91080	92500	95100
01550	13260	28000	34470	42600	56600	59760	67370	69760	76800	78620	91100	92600	95130
01700	13290	28100	34500	42700	56800	59800	67400	69800	77000	78630	91120	92700	95160
01710	13320	28260	34760	42800	56890	59880	67430	71100	77100	78700	91140	92800	95240
01800	13360	29000	34790	44000	56920	60000	67500	71600	77144	78711	91160	93055	95250
02100	13380	29200	35000	44115	57000	60160	67520	72650	77160	78730	91180	93100	95260
04000	13400	29260	35132	44119	57050	60170	67590	73100	77166	78740	91190	93120	95270
04100	13480	30000	35133	44120	57070	60200	67600	73370	77184	78760	91200	93130	95300
06000	13510	30200	35135	44240	57100	60300	67700	73420	77185	78790	91300	93160	95310
06130	13620	30340	35136	44270	57140	60330	67960	73700	77240	78810	91320	93200	95330
06200	13700	30350	35200	44300	57157	60750	68000	74100	77310	78830	91330	93210	95410
06210	13770	30410	35230	44470	57270	61100	68100	74120	77420	78840	91380	93230	95450
06250	13857	30470	35510	44570	57310	62000	68190	74150	77500	78850	91400	93240	95470
06410	13880	30700	35530	44600	57460	62100	68200	74250	77550	78920	91430	93290	95500
06800	13890	31000	35830	44640	57970	62110	68220	74490	77600	78955	91470	93300	95527
07500	14000	31100	35850	45000	59000	62127	68230	74500	77700	78990	91510	93320	95560
08000	14112	31120	35890	45100	59100	62138	68440	74650	78000	80000	91540	93350	95600
09100	14200	31130	37000	45120	59110	62140	68510	74890	78100	80260	91560	93360	95610
10410	14280	31150	37160	45160	59113	62150	68660	74940	78112	80330	91580	93400	95660
11000	14460	31170	37240	45380	59115	62220	69000	75001	78117	80480	91600	93500	95700
11100	14500	31200	37250	45400	59120	62350	69001	75003	78120	81000	91690	93600	95711
12510	14540	31240	37310	45450	59121	62490	69002	75004	78124	81100	92000	94000	95800
12850	16430	31270	37550	45770	59135	62570	69003	75006	78130	81500	92100	94071	95870
13000	17000	31300	37600	45800	59151	62580	69004	75007	78140	82000	92110	94100	95880
13001	17700	31500	37800	49000	59160	62790	69005	75008	78150	82290	92120	94110	97122
13002	18500	31600	38000	49100	59161	62860	69006	75009	78180	83000	92130	94120	97200
13003	18570	31620	38100	49120	59167	62880	69007	75010	78190	83100	92140	94130	97300
13004	19240	31670	38230	49124	59170	63000	69008	75011	78200	83130	92150	94140	97410
13005	20290	31700	38240	49450	59200	63100	69009	75012	78210	83190	92160	94150	
13006	21000	31770	38300	50460	59244	63400	69100	75013	78220	83200	92170	94160	
13007	21121	31860	38320	51000	59267	63430	69120	75014	78250	83210	92190	94170	
13008	22321	33000	38330	51100	59270	63540	69126	75015	78260	83300	92200	94200	
13009	25000	33100	38360	51200	59283	64100	69140	75016	78270	83600	92210	94220	
13010	25140	33110	38400	51240	59286	64150	69150	75017	78280	83870	92220	94240	
13011	25462	33127	38430	51260	59290	64210	69160	75018	78290	84130	92230	94250	
13012	2560	33130	38510	51390	59300	65000	69190	75019	78300	84140	92240	94260	
13013	25720	33170	38530	51430	59310	66000	69200	75020	78320	85130	92250	94300	
13014	26000	33200	38590	51450	59370	66330	69210	75116	78350	85300	92260	94320	
13016	26100	33300	38890	51500	59380	66390	69260	76000	78360	85320	92270	94340	
13018	26160	33370	38920	53940	59400	6650	69280	76130	78370	85500	92290	94400	
13080	26190	33400	40150	54000	59420	67000	69290	76140	78380	85600	92300	94410	

13090	26200	33480	41110	54320	59460	67100	69300	76146	78390	85610	92310	94440
13100	26300	33520	41260	54500	59490	67117	69330	76150	78400	86280	92330	94450
13110	27000	33600	41350	54520	59491	67120	69370	76220	78410	87000	92357	94470
13112	27120	33607	42000	54630	59500	67150	69380	76230	78470	87700	92360	94480
13127	27180	33700	42100	54710	59510	67170	69400	76300	78500	88700	92370	94500
	27200	34000	42131	56000	59552	67200	69410	76310	78520	90000	92380	94550